



Fiche Technique n°5 : *Vérification des règlements de tournois*

Bilan financier :

Utiliser la trame de vérification mise à disposition. Vous devez pouvoir la compléter aisément au vu des éléments mentionnés sur le règlement. Si tel n'est pas le cas, vous pouvez modifier le règlement (s'il y a d'autres modifications à faire). Les éléments qui doivent apparaître clairement sont :

- le nombre de participants,
- le montant de l'engagement,
- le nombre de parties qualificatives,
- le nombre de finalistes et de parties à réaliser pour chacune des finales.
- Le montant (plafonné) des frais d'organisation,
- Le montant des vacations d'arbitrage (cf infra)
- La grille des indemnités de déplacement,
- Le montant de la participation de l'organisateur et/ou du sponsor.

Sur l'arbitrage :

Au-delà de 16 pistes consécutives, il est obligatoire de prévoir **2 arbitres**.

ATTENTION : Sur un centre de 20 pistes, l'organisateur peut très bien prévoir que les tours en semaine ne comprendront que 10 équipes ; 1 seul arbitre suffira alors.

La notion de « vacation partielle » concerne les journées au cours desquelles la durée du temps de jeu est inférieure ou égale à 3h30. Exemples : un tour d'éliminatoires de 8 lignes en doublettes, le vendredi à 14h = 1 vacation partielle. Un tour à 14h + un à 18h = 1 journée. Finale doublette le dimanche sur 6 parties = 1 vacation partielle.

Les frais de déplacement, séjour, repas...etc sont compris dans les frais d'organisation, de même que les frais d'inscription au calendrier. Ils n'ont pas à être détaillés.

Sur les frais d'organisation :

Ceux-ci sont plafonnés, mais non obligatoires ; certains organisateurs renoncent à faire apparaître la totalité de ces frais dans le règlement, reversant l'équivalent dans les indemnités.

Partie administrative :

Doivent apparaître clairement les éléments suivants :

- Les dates du tournoi,
- Le nombre de participants prévus,
- Le nombre de parties des qualifications et les modalités de décalage (nombre et sens)
- Le calcul du handicap (s'il y a lieu) ou le renvoi à la réglementation en vigueur,
- Les horaires des qualifications et finales,
- Les modalités de la ou des finales,
- Le fait que les quilles des éliminatoires sont ou ne sont pas conservées,
- S'il y a lieu : l'interdiction faite aux catégories Jeunes ou Vétérans de participer, s'il y a une compétition fédérale les concernant le même week-end.

Autres éléments utiles mais non obligatoires :

- La méthode d'attribution des pistes (tirage au sort par l'arbitre, par les joueurs sur place...)
- l'interdiction de boire des boissons alcoolisées et de fumer durant le temps de jeu,
- La mention de ne pas changer de piste tant que tous les participants n'ont pas terminé,
- La mention de la présence obligatoire des participants 15 mn avant le début des boules d'essai lors des phases finales (1/4, 1/2 , consolante...).